

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL135

présenté par

Mme Schmid, M. Mariani, M. Marsaud et M. Quentin

-----

### ARTICLE 29 QUATER

I. A l'alinéa 1er, après les mots :

« conseil consulaire »,

insérer les mots :

« et à l'Assemblée des Français de l'étranger ».

II. En conséquence, supprimer l'alinéa 2

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement demandant la suppression de la rédaction actuelle du chapitre III.